

Dans ce numéro

**Déchèterie fixe
de St-Nicolas-du-Pélem**

**Tri sélectif :
Du changement
en perspective**

**Une deuxième vie
pour vos appareils
électriques usagés**

**La lettre
du compostage**



Le Journal du

Tri

Édito

par Jean-Yves Philippe,
Président de la Communauté
des communes du Kreiz-Breizh

Nouveaux services, nouvelles exigences

La collecte et le traitement des déchets est la compétence majeure de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh. Elle constitue le service de proximité le plus généralisé et le plus essentiel à la vie quotidienne de la population, engage le tiers du budget de notre collectivité, et a l'impact environnemental le plus avéré.

Avec la mise en place de la déchèterie fixe de Saint-Nicolas-du-Pélem, équipement fonctionnel et moderne, tout le secteur est de notre territoire dispose d'un service qui connaît une fréquentation au-delà de toutes les simulations les plus optimistes.

La restructuration secteur par secteur du système de collecte des déchets ménagers se poursuit et ne ren-

contre que des difficultés ponctuelles qu'il conviendra de résoudre par des concertations localisées.

Dans ce numéro du journal du tri vous trouverez les informations utiles relatives au compostage à domicile, au recyclage des appareils électriques usagés aujourd'hui opérationnel, mais aussi un nouvel appel au civisme concernant l'état inacceptable de certains points de collecte des sacs jaunes.

Tous les efforts pour moderniser la collecte et le tri n'auront d'efficacité réelle que si chacun devient l'acteur privilégié et conscient des services mis en œuvre. Nous avons tous à y gagner individuellement et collectivement.

n°7B
novembre 2008

 Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù

 **ECO
EMBALLAGES**

La déchèterie est opérationnelle



Les travaux sont terminés. Quais, bennes, local pour le gardien, tout est opérationnel. Fini le temps de la déchèterie mobile ou de la déchèterie provisoire, la déchèterie fixe de Saint-Nicolas-du-Pélem fonctionne dans sa configuration définitive depuis le mois de mars dernier.

Cette deuxième déchèterie fixe vient compléter celle de Rostrenen, dont on célèbre cette année les dix ans d'existence.

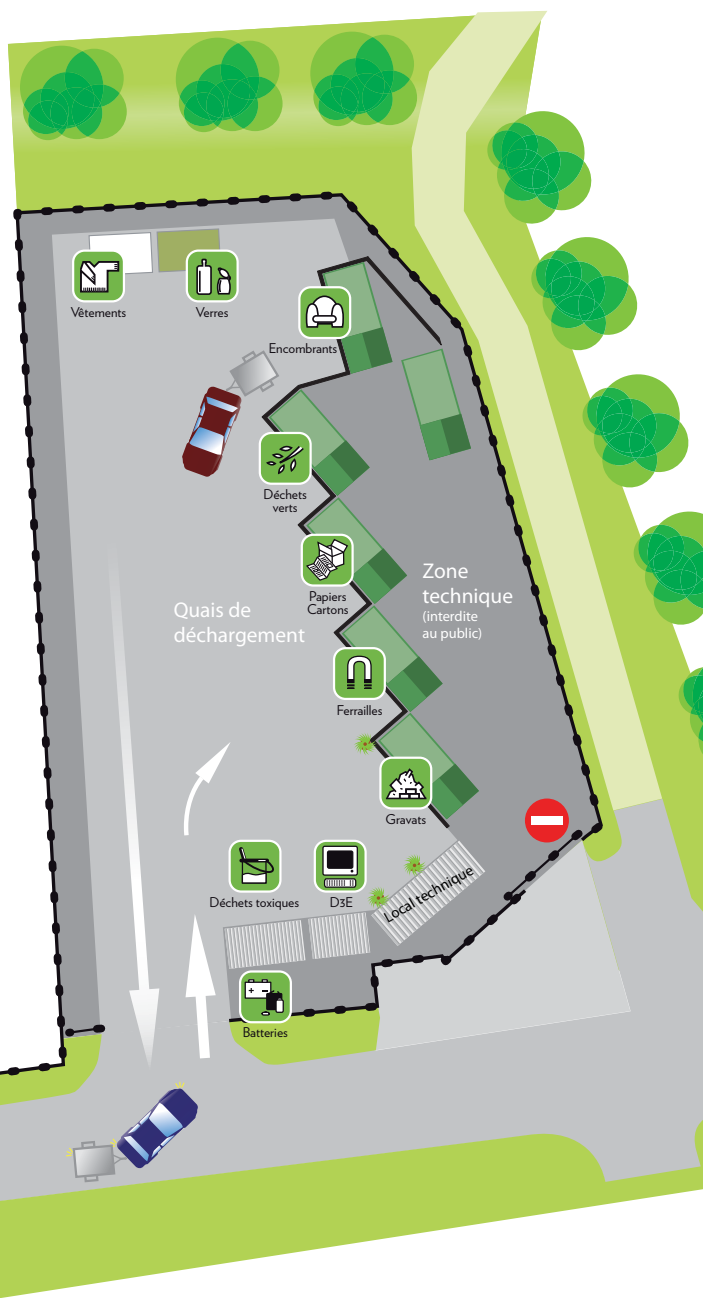
Toutes deux fonctionnent à l'identique

Les deux déchèteries, de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem, appliquent les mêmes règles de fonctionnement :

- Les déchets doivent être triés pour faciliter le dépôt dans les endroits prévus et permettre leur recyclage.
- En cas de gros volume, il faut prendre la précaution de prévenir le gardien.
- Et pour des raisons évidentes de danger et de responsabilité, la récupération est interdite.

À votre arrivée sur le site, n'hésitez pas à demander conseil au gardien. Il vous indiquera le lieu de dépôt pour chaque type de déchets.

Tous les habitants de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh peuvent donc utiliser indifféremment l'une ou l'autre déchèterie comme bon leur semble. À noter, toutefois, quelques différences dans les horaires d'ouverture.



Horaires d'ouverture :

Déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem

ZA du Ruellou - Tél. : 02 96 29 76 57

Du mardi au samedi

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Déchèterie de Rostrenen

ZA de la Garenne - Tél. : 02 96 29 24 96

Du lundi au samedi

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Du changement en perspective



Le mode de collecte des déchets recyclables va se simplifier. Nous allons progressivement passer des colonnes d'apport volontaire à la collecte en sacs jaunes, de façon à harmoniser la collecte des déchets sur tout le territoire de la CCKB.

Ce changement concerne toutes les communes du canton de Saint-Nicolas-du-Pélem, auxquelles il faut ajouter Laniscat, Saint-Ygeaux et Saint-Gelven. Ces communes, qui dépendaient dans le passé d'un même syndicat de collecte des déchets, avaient conservé un mode de collecte différent de celui des autres communes de la CCKB. L'ensemble du territoire fonctionnera bientôt de façon identique, avec pour avantages de simplifier la chaîne de gestion des déchets et d'en diminuer les coûts.



Ce qui ne changera pas

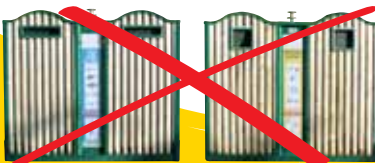
Pour le verre, pas de différence. Vous continuerez à amener vos bouteilles et pots en verre aux points de collecte pour les jeter dans la colonne appropriée.



Ce qui va changer

Vous disposerez, à domicile, de sacs en plastiques jaunes dans lesquels vous jetterez tous les autres déchets recyclables, sans distinction : les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes métalliques, cannettes et aérosols, les briques alimentaires, les cartons, les journaux, magazines et prospectus. Les sacs jaunes, réservés à la collecte des déchets recyclables, sont gratuits. Vous irez les retirer, au fur et à mesure de vos besoins, dans les mairies. Et vous irez déposer les sacs jaunes pleins dans des cages à sacs jaunes disposés dans les points de collecte.

Ce nouveau mode de collecte est plus simple, puisqu'il n'y a plus besoin de séparer les différents emballages.



Une période de transition

L'opération commence dès la fin de l'année 2008. Les sacs jaunes seront mis à disposition dans les mairies et les points de collecte seront équipés de cages pour déposer les sacs jaunes pleins. Pour assurer une transition progressive, les colonnes en bois bleues et jaunes auxquelles vous êtes habitués resteront en place pour quelques temps. À l'issue de la période de transition, elles seront retirées pour être transformées en colonnes à verre redistribuées sur le territoire.

Vous serez largement informés sur le changement à venir avec, en particulier, la distribution d'un guide du tri dans toutes les boîtes aux lettres et la visite d'un ambassadeur du tri dans toutes les maisons.

Les appareils électriques sont maintenant recyclés



La gamme des déchets recyclés vient de s'enrichir d'une nouvelle famille, celle des appareils électriques et électroniques usagés. Le temps où vous ne saviez que faire de vos anciens téléphones portables, ordinateurs, lave-linge, outils et jouets électriques, est révolu. Chaque appareil bénéficie désormais d'une prise en charge en fin de vie.

Devant la multiplication des appareils électriques et électroniques, la mise en place d'une filière de recyclage était devenue indispensable. C'est désormais chose faite. Tous les appareils sont démontés, et les différents composants recyclés. La récupération de ce type de déchets contribue à la préservation des ressources naturelles et à la lutte contre les effets négatifs de certains produits et composants sur l'environnement et la santé.

Que faire d'un appareil usagé ?

Pour vous débarrasser d'un appareil électrique ou électronique usagé, trois solutions s'offrent à vous :

- Lors de l'achat d'un appareil neuf, le magasin est tenu de récupérer votre vieil appareil si vous le souhaitez.
- Vous pouvez confier l'appareil à une association d'insertion comme Emmaüs. Il sera réutilisé s'il est en bon état de marche ou réparable, sinon il sera recyclé.
- Vous pouvez désormais apporter votre appareil à l'une des deux déchèteries de Rostrenen ou de Saint-Nicolas-du-Pélem, d'où il sera dirigé vers une filière de démantèlement et de recyclage.

Quels appareils sont concernés ?

Il s'agit des appareils électroniques et électriques comme les réfrigérateurs, congélateurs, appareils de cuisson, de chauffage, les téléviseurs, ordinateurs fixes ou portables, les équipements audio ou vidéo, la téléphonie, le petit électroménager, l'outillage, les jouets électriques, etc.

Même en panne, ils doivent être déposés dans le meilleur état possible.



Que deviennent-ils ?

Vos vieux appareils sont pris en charge par une filière de démantèlement qui va les séparer en quatre grandes familles :

Le gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateurs...) est débarrassé des mousses isolantes et du fréon contenu dans le circuit de refroidissement. L'acier et le plastique sont recyclés.

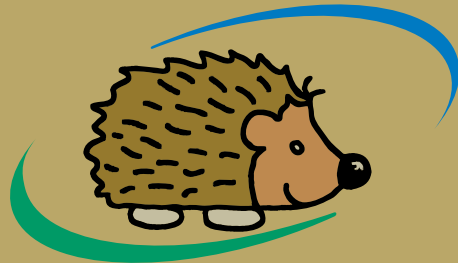
Le gros électroménager hors froid (plaques de cuisson, radiateurs, ballon d'eau chaude...) est démonté manuellement puis recyclé par famille de déchets. Les composants électroniques sont traités séparément.

Les écrans (téléviseur, écran d'ordinateur...) sont démontés avec précaution afin de récupérer les poudres électroluminescentes. Les plastiques et le cuivre sont recyclés.

Le petit électroménager (grille-pain, ordinateur, aspirateur...) est démonté puis trié afin de séparer les matériaux recyclables et les composants électroniques. Le tout est ensuite recyclé.



Débarrassé de son fréon, ce réfrigérateur sera moins dangereux pour l'environnement.



La lettre du Compostage

Une lettre, pour vous aider

Réussir un bon compost, n'est pas difficile. Le savoir-faire s'acquiert rapidement à condition de disposer des quelques informations indispensables. Pour vous aider dans votre démarche, la CCKB a décidé d'éditer avec le journal du tri, la présente lettre d'information sur le compostage à domicile. Ce document vous donnera des astuces, des informations sur les techniques de compostage, des indications sur l'utilisation du compost. La dernière partie vous est réservée pour partager vos techniques, vos expériences ou vos astuces.

Cette lettre entre dans le cadre d'une campagne de compostage à domicile, lancée en mai 2007 par la CCKB, dans le but de réduire la quantité d'ordures ménagères et de déchets verts collectés. À cette occasion, vous avez peut-être acheté, à bas prix, un composteur individuel auprès de l'une des déchèteries. Sinon, il n'est pas trop tard pour le faire, puisque la campagne se poursuit jusqu'en mai 2010.



Vente de composteurs :

Des composteurs individuels sont toujours en vente auprès des déchèteries de la CCKB.

Quatre modèles y sont proposés :

Composteur 300 L en bois	10 €
Composteur 320 L en plastique	10 €
Composteur 600 L en bois	15 €
Composteur 620 L en plastique	15 €

Le compost en hiver

Que se passe-t-il dans votre composteur en hiver ?

L'hiver est la période d'hibernation de votre composteur : moins d'apports de déchets organiques, moins de chaleur, et l'activité des micro-organismes tourne au ralenti. Les déchets qui alimentent votre tas de déchets sont constitués principalement de vos déchets de cuisine.

Surveillez toutefois que votre tas ne soit pas trop humide, trop sec ou trop tassé. Utilisez par exemple une fourche pour vérifier la teneur en humidité et aérer en cas de besoin.

Au printemps, le compost a besoin qu'on le réactive. Ajoutez quelques pelles de terre avec vos déchets et remuez le tout. Les "habitants" de votre compost reprendront alors leur activité.



© Denis Pépin

Comment utiliser le compost l'hiver ?

L'automne et l'hiver sont des moments propices pour le paillage de vos arbres et arbustes. Le jeune compost (3 à 4 mois), pas tout à fait décomposé, peut être utilisé en paillage de vos plantes afin de les nourrir et de les protéger du gel.

En complément, les feuilles mortes que vous amasserez en excès pourront couvrir le pied de vos végétaux et ainsi les protéger du froid.

Des réunions publiques

Dans le cadre de son opération de compostage à domicile, la CCKB organise régulièrement des réunions publiques d'information animées par un spécialiste.

Que vous soyez des pratiquants confirmés du compostage ou des débutants, des jardiniers amateurs ou de simple amoureux de la nature, venez nombreux suivre ces conférences - réunions. Prochain thème abordé : paillage et compostage, ou comment utiliser les déchets organiques dans son jardin.

Les dates des prochaines réunions publiques :
12 décembre 2008 à la salle des fêtes de Rostrenen à partir de 19h
18 décembre 2008 à la salle des fêtes de Saint-Nicolas-du-Pélem à partir de 19h

Vous avez la parole :

Vous pratiquez le compostage et vous avez mûri votre technique au fil du temps. Envoyez-nous votre témoignage avec vos astuces pour réussir le compost et l'utiliser au mieux. Nous le diffuserons dans cette rubrique afin que tous ceux qui pratiquent le compostage puissent en profiter.

CCKB « opération compostage »

**6 rue Joseph Pennec – BP 34- 22110 Rostrenen
ou par mail : cckbdechet@wanadoo.fr**